



Paris, le 21 février 2012

Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE du Comité Technique Paritaire des DDI du 16 février 2012

CTP des DDI - épisode I :

Après la perte du triple A...

...voici la perte de l'unique P du dialogue social !

Depuis la dernière réunion formelle du CTP des DDI le 1^{er} septembre 2011, que d'eau est passée sous les ponts d'un dialogue social fourni, à défaut d'être fructueux sur l'ensemble des dossiers, sur des sujets aussi importants et sensibles pour nos mandants que l'adéquation missions/moyens, les chantiers de mutualisation ou la mise en place des SIDSIC.

Autant de sujets sur lesquels FORCE OUVRIERE a pu porter ses constats, analyses et revendications au plus haut niveau de l'administration au cours d'une réunion placée sous l'angle de :

- l'examen d'un projet de règlement intérieur du comité "à la sauce" non paritaire,*
- points d'information sur les sujets de la charte de gestion RH des DDI, de l'adéquation missions/moyens et du chantier SIDSIC.*

**Retrouvez ci-après le lien vers
la déclaration préliminaire FORCE OUVRIERE**

Point 1 : Examen du projet de règlement intérieur du comité technique des DDI :

Le projet initial de l'administration prévoyait que les suppléants ne pouvaient participer aux travaux du CT des DDI uniquement pour remplacer un titulaire. **Il s'agit d'une régression en termes de représentation des différentes catégories d'agents, de services, de ministères ... une régression du droit syndical tout simplement.**

Devant l'impossibilité manifestée par le Secrétaire Général du Gouvernement de trouver une solution pragmatique, sous le regard attentif de l'ensemble des DRH des ministères, y compris en dehors du règlement intérieur, **les organisations syndicales ont demandé et obtenu pas moins de deux interruptions de séances.**

L'ensemble des organisations syndicales ayant indiqué que leurs votes seraient unanimement négatifs sur la base du projet présenté, le SGG a préféré retirer ce point de l'ordre du jour et de réunir à nouveau prochainement les organisations syndicales.

Point 2 : Point d'information relatif au bilan de la charte RH des DDI:

Force Ouvrière est intervenue en particulier sur l'importance du dialogue social et les dérives locales trop nombreuses, la tentative de prise de pouvoir du ministère de l'Intérieur (par exemple sur l'ARTT), les astreintes, la remise en cause du dialogue social dans les ministères au prétexte de l'interministérialité, les mutualisations, la prise en compte à sa juste mesure des sujets relatifs à l'hygiène, la sécurité, les conditions de travail à travers un **CHSCT national des DDI**, les mobilités forcées et les demandes de mobilités bloquées par la LOLF...

Enfin, nous avons rappelé un élément important qui n'est jamais cité : le dimensionnement des services RH des DDI !

En réponse aux différentes interventions, sur la question de la mobilité, **le Secrétaire Général du Gouvernement, prévoit un travail sur un cadre de gestion de la mobilité.** Force Ouvrière a rappelé son attachement à la gestion par corps et au respect de l'égalité de traitement dans un même corps quel que soit le service.

Nous avons aussi rappelé que la contrainte sur les mobilités est liée à la pression sur les effectifs et aucunement aux CAP nationales ou locales : **il ne faudrait pas profiter d'un vrai problème pour mettre en œuvre ... de mauvaises solutions !**

En ce qui concerne le dialogue social local, le Secrétaire Général du Gouvernement souhaite ne pas toucher aux instances locales et effectuer dans un premier temps un bilan avant de proposer d'éventuelles modifications.

Enfin, concernant le CHSCT des DDI, **le SGG propose un bilan et des discussions au cours de l'année 2012 avant de prendre une décision et rappelle qu'en l'absence de CHSCT des DDI, le CT DDI est compétent pour l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail des agents en DDI** (les analyses portées par Force Ouvrière sont disponibles *ici*).

Point 3 : Point d'information relatif à l'adéquation missions/moyens :

Le sujet, bien que central, a été reporté à un prochain CT des DDI par manque de temps.

Toutefois, **cela n'empêche pas Force Ouvrière d'intervenir régulièrement sur cette question, comme en témoignent ses différentes communications et analyses:**

- [Sur la circulaire du premier ministre du 18 novembre 2011](#) obtenue sur la base des constats dressés par FO dans son [manifeste pour la survie du niveau départemental](#)
- [Sur la « réforme » de l'application du droit des sols](#) et [la révélatrice réunion organisée par le MEDDTL le 12 janvier dernier](#)
- [Sur la mise en place des référents inondation](#)
- Sur la situation de bon nombre de DDPP telles celle du Morbihan (ci-dessous) :

AG DU PERSONNEL : MOTION INTER-SYNDICALE DDPP du MORBIHAN

A Vannes le 02 Février 2012

Nous ne pouvons pas dire comme notre ministre : « La sécurité des consommateurs est primordiale » et diminuer de 57 ETP en 5 ans l'inspection de la surveillance sanitaire dans un département comme celui du Morbihan !!!!!!!

La Direction de la Protection des Populations du MORBIHAN a fermé ses portes au public le 02 février 2012 après-midi...faute de personnel.

Une mobilisation sans précédent des agents lors de l'assemblée générale des personnels de la DDPP du Morbihan a réuni le 02 Février 2012 à Vannes quelques **115 agents sur 177** à l'appel des organisations syndicales **FO, FSU et SNISPV**. Tous dénoncent la même chose : une politique de suppression de postes inexplicquée et de licenciement mise en place à la DDPP du Morbihan pouvant nuire à terme à la **sécurité du consommateur**.

FORCE OUVRIERE confirme l'impérieuse nécessité que les orientations politiques exprimées dans la circulaire du Premier Ministre du 18/11/2011 en matière d'adéquation missions/moyens ne restent pas lettres mortes, [nécessité portée par FO](#) [jusque dans la presse économique](#) !!

Point 4 : Point d'information relatif au chantier SIDSIC :

Largement et directement alimentée par les nombreuses remontées locales, **Force Ouvrière est intervenue de façon approfondie sur l'ensemble des problèmes touchant les SIDSIC** à travers l'intervention de nos experts : Thierry Eleouet (informaticien en DDI) et Christian Boissin (Syndicat FO des informaticiens du ministère de l'Intérieur). En particulier, **nous demandons une actualisation du guide RH intégrant l'ensemble des questions laissées en suspens à ce stade**, notamment celles portées dans notre « [Flash SIDSIC](#) » de décembre 2011, **interrogations portant les germes d'un exode des informaticiens des DDI.**

Face aux arguments développés par FO, **le SGG a donné une suite favorable à cette revendication et doit présenter des éléments lors de la prochaine réunion sur les SIDSIC programmée mi-mars.**

L'analyse approfondie et les revendications de Force Ouvrière sont disponibles [ici](#)

Concernant les schémas de mutualisation, le SGG indique avoir demandé aux préfets de tenir des réunions de concertation. **Nous encourageons toutes les représentants locaux Force Ouvrière d'interpeller les Préfets pour obtenir une réelle transparence**, y compris en région Ile de France dont le schéma doit être finalisé prochainement.

Prochaines échéances :

Réunion de travail sur le chantier SIDSIC: mi-mars

Poursuite du travail sur le projet de RI du CT: à définir

Vos représentants au CTP des DDI :

Laurent Janvier, DDT du Loiret (FO équipement, environnement, transports et services),
Joël Cange, DDTM du Nord (FO équipement, environnement, transports et services),
Patrice Maître, DDPP de la Moselle (FO administration générale de l'État),
Patrick Chopin, DDTM d'Ille-et-Vilaine (FO équipement, environnement, transports et services),
Jean-Louis Jargeau, DDCS des Bouches-du-Rhône (FO administration générale de l'État),
Bernard Rousset, DDT de l'Ariège (FO administration générale de l'État),

Nos experts:

Michel Garcin, DGCCRF (FO Finances)
Brigitte d'Aure, DRJSCS du Puy-de-Dôme (FO enseignement, culture et formation professionnelle)
Anne Lautonne, DDCS des Yvelines (FO enseignement, culture et formation professionnelle)
Hafida Aincieri, DDCSPP du Tarn (FO administration générale de l'État)
Colette Cordoliani, DDCSPP de Haute-Corse (FO administration générale de l'État)
Christian Boissin, ministère de l'Intérieur (FO syndicat des SIC du ministère de l'Intérieur)
Zainil Nizaraly (FO équipement, environnement, transports et services)

Fédération de l'Administration Générale de l'État – fagefo@wanadoo.fr

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnecfpfo@fr.oleane.com

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@fets-fo.fr

Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris

Zoom sur la charte RH des DDI

Le bonheur est-il dans le Pré(fet) ?

Deux ans après sa publication, le Secrétaire Général du Gouvernement a inscrit à l'ordre du jour du Comité Technique des DDI un document sur la charte RH des DDI. **Le document présenté n'est pas un simple bilan mais avance certains objectifs nouveaux.**

Il n'est ainsi pas admissible de « lancer des ballons d'essais » dans un document technique de plusieurs pages !

→ **Un dialogue social nouveau...et à géométrie variable!**

Si nous reconnaissons une capacité d'écoute et une qualité des échanges au sein du comité technique des DDI, **la situation peut être au contraire très variable en fonction des départements.**

Nous alertons le Secrétaire Général du Gouvernement sur des dérives de certaines directions qui entretiennent une dégradation constante et pernicieuse du dialogue social : absence de consultation du CT de proximité pour des réorganisations par exemple, schémas de mutualisation souvent passés à la trappe d'une quelconque forme de concertation locale, etc...

La situation de la DDT de la Creuse en est, à cet égard, l'illustration la plus emblématique.

→ **Une organisation du temps de travail harmonisé...pour le meilleur et pour le pire !**

Sur ce point, **nous rappelons notre position concernant la régression sur le forfait jour et les bonifications de récupération des heures supplémentaires** qui nous ont conduit à voter -seuls- contre l'arrêté sur l'ARTT en dépit d'avancées obtenues à notre demande sur plusieurs autres volets.

Comme évoqué précédemment à de multiples reprises, **nous restons en attente d'un réel dispositif de suivi de l'application des textes adoptés au niveau national, en particulier en terme de nombre de modalités offertes dans les RI locaux et de respect des garanties minimales dans le cadre d'un forfait jour.**

Par ailleurs, concernant l'organisation du temps de travail, nous nous interrogeons sur l'instruction du ministère de l'intérieur du 9 janvier 2012 qui incite les Préfets (ou leur donne un blanc seing) pour « harmoniser » les périodes d'ouverture des préfectures et des sous-préfectures en y intégrant les DDI. **Nous interrogeons donc officiellement le Secrétaire Général du Gouvernement s'il a bien en charge le pilotage des DDI ou si cela relève du ministère de l'Intérieur ?**

→ **Une gestion de proximité plus déconcentrée...et des agents abandonnés?**

Si la déconcentration de certains actes ne pose pas de question (congrés...), **le fait d'avoir déconcentré des actes comme les sanctions de groupe 1 sont particulièrement préjudiciables aux agents qui peuvent être soumis à de fortes pressions locales.**

→ **Des conditions de mise sous astreinte et de rémunération des astreintes identiques...avec alignement par le bas ?**

Nous découvrons dans le document un « [...] principe du lissage, sur trois exercices budgétaires (2012 - 2014), de l'harmonisation de la rémunération des astreintes a été décidé. Les agents pour lesquels le taux de rémunération des astreintes harmonisé sera inférieur au taux pratiqué par leur ministère employeur continueront à bénéficier du taux pratiqué par leur ministère et cela jusqu'à ce que l'ensemble des agents bénéficient du taux de rémunération harmonisé sur le taux le plus élevé. Les astreintes de direction ne pourront pas donner lieu à compensation, les astreintes de direction ne seront pas rémunérées pour les titulaires d'emplois de direction de l'administration territoriale de l'État affectés en DDI. Les textes réglementaires permettant l'entrée en vigueur de cette décision sont en cours de finalisation. »

Il s'agit :

- **d'un nivellement par le bas !**
- **de la non reconnaissance des astreintes de direction et la non rémunération pour les directeurs et directeurs-adjoints : le symbole est fort ! En commençant par eux ... rapidement l'ensemble des agents seront traités de la même façon...**

→ **Une évaluation commune à l'ensemble des agents affectés en DDI...nullement gage d'égalité de traitement entre agents de différentes structures !**

En contre-partie, **les processus d'évaluation sont différents entre les agents d'un même corps !**

L'exemple du MEDDTL illustre l'absence de stratégie et de logique : en 2010 le MEDDTL voulait passer en force et sans aucune modification possible le modèle d'entretien d'évaluation projeté pour les DDI au motif d'avoir un même cadre et cela sans attendre que les représentants du personnel du CTP des DDI aient été consulté !

Bel exemple de dialogue social où aucun amendement n'est possible au prétexte de l'interministérialité.

Suite au report d'une année du cadre d'évaluation au sein des DDI, le MEDDTL est revenu sur le précédent cadre et a proposé en 2011 un cadre différent de celui des agents des DDI !

Il est donc faux d'écrire que « Les DDI constituent ainsi parfois le « creuset » de l'interministérialité dans la conduite des processus de convergence » et quand cela se produit cela signifie l'absence totale de dialogue social dans les ministères !

→ **Action sociale...parent pauvre?**

Derrière un objectif louable affiché d'opérer un alignement par le haut des conditions de mobilisation des mesures d'action sociale (restauration, séjours d'enfants, etc...), **force est de constater que la voie de la contrainte budgétaire est souvent plus porteuse que l'ambition politique.**

Encore une fois, au lieu de dégager des moyens supplémentaires indispensables à la réussite d'une réforme de l'ampleur de la Réate, **l'action sociale, comme bien d'autres champs, est plus que jamais contrainte par un employeur État incapable de proposer une juste et réelle harmonisation à l'ensemble de ses agents.**

Au risque même de freiner les mobilités entre structures ou postes budgétaires pour des raisons « d'intendance ».

De ce point de vue, FORCE OUVRIERE défend une harmonisation rapide par le haut, et ce au delà des agents exerçant en DDI.

→ **Un suivi organisé des questions d'hygiène et de sécurité...dans un dispositif désorganisé !**

→ **Sur les médecins de prévention** : nous dénonçons l'absence trop fréquente de médecins et donc l'absence de prise en compte des risques primaires au sein des DDI,

→ **Sur les ACMO** : nous rejoignons le constat des limites de la mutualisation, mais cette limite est valable dans de nombreux autres domaines que celui-ci,

→ **Sur les risques psychosociaux** : nous rappelons à l'administration sa responsabilité de prévention des risques primaires; il ne suffit pas de s'intéresser aux conséquences, parfois dramatiques, mais bien prendre le sujet à la racine !

→ **Sur le rôle des ministères** : nous nous interrogeons sur les modalités d'interventions des CHSCT ministériels sur les DDI.

Enfin, nous rappelons la revendication de création d'un CHSCT spécial des DDI rattaché au SGG, ne faisant pas obstacle au maintien de directives spécifiques des ministères.

→ **Des décisions de convergence à effet budgétaire...dans la plus grande opacité et dans le sens de l'individualisation !**

Cette partie concerne essentiellement **l'harmonisation des régimes indemnitaires.**

Cette question dépasse celle des DDI mais concerne aussi l'échelon régional.

Contrairement aux annonces présidentielles, aucune harmonisation par le haut n'a été réalisée.

Nous découvrons à l'occasion de ce document qu'un travail en chambre sur la prime de restructuration de service était en cours.

Cela signifie-t-il que les réorganisations vont se développer dans toutes les DDI ?

Que les taux seront harmonisés par le bas entre ministères ?

→ **Des carrières enrichies...en obstacles de tous ordres ?**

→ **Sur les mobilités** : malgré le satisfecit présenté dans la note, la réalité montre que bon nombre de mobilités ne sont pas choisies mais imposées localement et que les mobilités souhaités entre DDI ou entre programme LOLF d'une même DDI sont quasiment impossibles !

Enfin, il convient de souligner que les CAP des corps ne sont pas toujours consultés sur les mutations et que les ministères mettent tous les freins possibles pour éviter ces mobilités !

→ **Sur la formation** : l'analyse est clairement biaisée puisqu'elle ne concerne que les plate-formes RH des SGAR et non pas les dispositifs de formation ministériels sur les formations métiers.

→ **Perspectives et priorités d'efforts pour 2012...du pain sur la planche pour sauvegarder ce qui peut l'être!**

→ **Risques psychosociaux** : sans prise en compte des risques primaires, toute démarche sera vaine,

→ **Évolution des effectifs** : s'agit-il d'équilibrer la misère et les suppressions entre le niveau départemental ou régional ? Ou de mettre fin à la spirale infernale et donner une chance aux DDI de survivre ?

→ **Harmonisation de l'action sociale** : avec quels moyens et quelle ambition ?

→ **Convergence indemnitaire** : Alignement par le haut ? ou PFR hyper modulée ?

→ **Déconcentration accrue de la GRH** : Qu'est ce qui peut être déconcentré ? S'agit-il d'une remise ne cause des CAP ?

→ **La levée des freins à la mobilité dans le respect de la LOLF** : le problème est constaté depuis la création des DDI... Pour l'instant rien n'est fait !

→ **Organisation du dialogue social local** : s'agit-il d'un renforcement du pouvoir des préfets ?

Enfin, un élément important n'est jamais cité : **celui du dimensionnement des services RH des DDI.**

De plus en plus de service se trouvent sans référent ministériel RH de proximité suite au départ d'agents...

Cela pèse directement sur la gestion de proximité et les conditions de travail.

Le dogme du taux de 7% d'agents affectés aux missions supports imposé par les consultants RGPP rémunérés rubis sur l'ongle est un désastre : pour les agents des services supports qui sont sous une pression constante et pour les autres agents confrontés à un parcours du combattant pour bénéficier de leurs droits, comme celui de partir en retraite!.

Tirillés entre les autorités respectives et parfois concurrentes des « Rois du BOP » et des Préfets, les agents des DDI ne peuvent que tirer le bilan suivant :

charte ou pas charte, leur gestion n'a cessé de se dégrader depuis maintenant deux ans !!!

FORCE OUVRIERE réaffirme que le portage des politiques publiques au plus près des territoires et des citoyens passe par une interministérialité assise non pas sur un agglomérat de compétences banalisées et lissées vers le bas, mais bien par la valorisation et le croisement d'une diversité d'expertise et d'approches.

Et qu'à ce titre, l'harmonisation de certaines modalités de gestion, affichées comme un mal nécessaire pour palier aux difficultés rencontrées par les services RH de proximité alors que le mal vient directement des baisses d'effectifs, ne saurait justifier la banalisation et la dégradation des parcours professionnels construits en premier lieu dans des filières ministérielles, le cas échéant en fluidifiant certaines passerelles aujourd'hui bien grippées par la LOLF.

Zoom sur le chantier SIDSIC

Les SIDSIC en état de crise ?

Après un mois d'existence des premiers SIDSIC, force est de constater que tout ne va pas forcément pour le mieux dans le meilleur des mondes !

Sans revenir sur les éléments de débat ayant agrémenté l'automne 2011, **en particulier sur la question de la forme juridique du nouveau service pour laquelle les propositions formulées par les organisations syndicales ont été écartées**, FORCE OUVRIERE est intervenu à plusieurs occasions auprès de la DISIC **afin de demander les éclaircissements et compléments au guide RH de décembre 2011, conditionnant l'adhésion des personnels des DDI et donc la sauvegarde des compétences informatiques au bénéfice des agents et des services.**

Celui-ci ne répond en effet aucunement à l'ensemble des questions posées par les informaticiens que ce soit à travers de leur forum ou encore via leurs représentants locaux du personnel. Aujourd'hui force est de constater que l'administration n'a pas répondu aux attentes de la communauté des informaticiens et que **certains points sensibles restent opaques et découragent un certain nombre d'agents de rejoindre les SIDSIC.**

Or, les conséquences sont potentiellement lourdes, **le chantier SIDSIC affiché au départ comme un vecteur de consolidation des compétences informatiques se muant en potentiel chantier de démolition.**

De ce point de vue, le joli document produit par l'administration à l'appui de ce CT ne reflète pas la réalité et ne traite pas bon nombre de questions centrales:

- **Les 64800 utilisateurs sont ils satisfaits** de ce qui se fait depuis maintenant deux ans et sont-ils confiants par rapport aux évolutions en cours ?
- Les utilisateurs sont ils satisfaits des 3 réseaux qui ne savent pas dialoguer entre eux ?
- **Combien d'informaticiens** dans les 29 départements pilotes n'ont pas souhaité intégrer le SIDSIC ?
- 380 ETP sont déjà affectés au SIDSIC. Oui mais **combien de postes ont déjà été supprimés** avec la création de ces premiers SIDSIC ou avant même leur création ?
- **Combien d'informaticiens ont subi des pressions** soit pour quitter le périmètre SIDSIC, soit pour le rejoindre de force ?
- Les informaticiens travaillent-ils déjà ensemble ? L'effet SIDSIC se fait il ressentir ?
- **Les informaticiens se retrouvent-ils dans cette nouvelle organisation**, dans ces nouveaux organigrammes ? Sont-ils à la place qu'ils méritent par rapport à leur ancienneté, leur grade, leur qualification, au poste qu'ils occupaient auparavant ?
- **Les 8 préfigureurs sur les 16 premiers issus des DDI sont-ils les seuls** ou y en aura t-il d'autres ?
- Des visio conférences d'une heure organisées avec chaque département. **Ont-elles** permis de lever les doutes et de résoudre l'ensemble des questions RH que se posaient les informaticiens quant à leur intégration ?
- Et la question des quotas que chaque ministère devra verser dans les SIDSIC !! Nous ne voyons toujours pas comment les ratios nationaux vont être déclinés au niveau local !!!

Et le dialogue social n'en parlons pas...

Nous pouvons répondre : des projets présentés en CT une première fois et qui sont rejetés à l'unanimité par les syndicats mais qui sont représentés une deuxième fois sans modifications et validés.

Quelle est l'utilité de demander l'avis des syndicats si ce n'est pas pour en tenir compte ?

Le sort des informaticiens n'est-il pas scellé du moment où la DISIC a donné son feu vert ?

Des réunions, des débats pour rien.....c'est la nouvelle forme de dialogue social.....

Malgré ces belles présentations, ces beaux discours il y a toujours des informaticiens qui se posent les mêmes questions et qui attendent toujours des réponses précises mais qui hélas ne viennent pas !!!!!

→ **Ancienneté dans le poste non remise en cause :**

FORCE OUVRIÈRE s'était fait le relais en date du 15 novembre 2011 **que soit indiqué formellement que la décision d'affectation ne remettrait pas en cause l'ancienneté acquise sur le poste actuel**, afin de ne pas bloquer d'éventuelles demandes de mobilités ultérieures à la constitution des SIDSIC.

Aujourd'hui, cette question nous revient régulièrement car non mentionnée dans le guide RH !!!!

→ **Cotation des postes :**

A part les chefs de service et leurs adjoints qui peuvent prétendre à des postes dont la cotation sera étudiée vers le haut, **qu'en est-il pour les autres, les oubliés ?**

Qu'en sera-t-il des divergences qui existent aujourd'hui entre les différents ministères **avec comme exemple certains ministères qui affichent des compléments de cotation à + 2,5 et d'autres pas pour la part fonction des B administratifs ?**

Peut-on garantir dans le temps (avec l'arrivée de la PFR) une rémunération et des primes équivalentes à aujourd'hui ?

→ **Les informaticiens qui n'intégreront pas sont considérés comme des « bouche trou » ou comme « pions » que l'on déplace !!!**

C'est le discours de **certaines directeurs qui ne peuvent leur proposer que des postes de « bouche trou »** aucunement enrichissants pour leur future carrière.

Lors de nos réunions de travail, ce n'était pas le discours de la DISIC qui aujourd'hui ne semble pas avoir été entendu !!!!

Ne nous inquiétons pas le discours inverse existe également !!!!!

Des directeurs qui refusent de verser la totalité de leurs informaticiens dans les SIDSIC ... pourtant gelés depuis Janvier 2011 !!!

Combien de postes supprimés par ce procédé ????

→ **Des rialtos négociés localement**

Pas de négociations possibles au niveau local dans certains départements comme évoqué dans le guide RH. **On s'en tient souvent au Rialto Préfecture.**

Un peu de dialogue sur ce sujet ne pourrait qu'apaiser le climat tendu qui règne parfois entre informaticiens des différentes DDI et préfectures, **alors qu'il serait tout à fait possible de jouer gagnant/gagnant par alignement par le haut des RI**, prenant pour référence les rialtos des DDI plus récents et ouverts pour les personnels.

→ **La compétence des instances de dialogue social chargées d'assurer la défense des agents lors et après affectation :**

Le guide précise que les agents relèvent du CT de la Préfecture...**qu'ils n'ont pas contribué à élire et au sein duquel ils n'ont pas d'assurance de pouvoir être défendus par leur organisation syndicale (en cas de non-représentation)....**et n'ont aucune chance de siéger même s'ils le font actuellement en CT de leur DDI

FORCE OUVRIERE demande à l'administration de mettre en place les mesures préservant la capacité des agents à être défendus et à exercer leurs mandats syndicaux.

→ **Le devenir des informaticiens : un désert de propositions !!!**

Rien ne permet aujourd'hui à un informaticien d'avoir une réelle vision sur son avenir.

Aucune perspective:

- en matière **d'évolution de carrière,**
- en matière **de rémunération,**
- en matière **de garantie d'emploi sur des fonctions SIC** à court terme et long terme,
- sur leur **parcours professionnel,**
- sur les **règles de dimensionnement des effectifs** et équilibres entre contributions des ministères,
- sur le **maintien de la prime informatique** à long terme,
- sur la **suppression des quotas de ces primes informatiques en préfecture.**

Au final, le risque d'exode d'une partie des informaticiens ?

Le constat aujourd'hui est le suivant :

Un calendrier bien trop court qui a conduit à bâcler la mise en place de ces SIDSIC **où les harmonisations en tout genre auraient du être un pré-requis** (moyens techniques, rémunération des équipes, etc...).

Les informaticiens se sentent aujourd'hui absorbés dans un vaste système dont personne ne perçoit les contours.

Après avoir lourdement contribué à la mise en place des nouvelles DDI en matière de systèmes d'information, par manque de vision sur leur avenir ne serait-ce qu'à court terme, sur leurs rémunérations, sur leurs perspectives de carrière, leur régression dans les organigrammes proposés, leur charge de travail à venir avec des effectifs en moins, sur leurs conditions de travail qui se dégradent, **nombre d'informaticiens sont aujourd'hui réticents à intégrer le SIDSIC malgré l'intérêt qu'ils portent toujours à leur métier.**

Ces informaticiens à l'origine des systèmes d'informations actuels ne sont plus motivés. Certains ont intégré ou intégreront le SIDSIC car ils n'ont pas le choix, d'autres restent ou resteront sur le bord de la route, leurs directeurs ne voulant pas les intégrer et enfin d'autres bouchent ou boucheront les trous ... parfois dans le SIDSIC, parfois en dehors du SIDSIC ... **Ce sera de toute manière une perte importante de niveau de service pour les DDI, en voyant leurs informaticiens abandonner leurs compétences ou s'éloigner des utilisateurs.**

Le risque de dissolution de la compétence collective est patent ... si les réponses aux questions en suspens ne trouvent pas rapidement des réponses concrètes.

FO demande donc une actualisation du guide RH à l'aune de ces différents éléments et de ceux portés dans son Flash SIDSIC du 23 décembre 2011.